

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf octobre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 9 octobre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Gérard VIOLLE ayant donné pouvoir à Alain DELASSAT.

Etaient excusés :

Raymonde THESSANDIER, Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-10-15 / 9	Ressources humaines : tableau des effectifs du personnel communal.
-----------------------	---

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création des postes suivants dans le cadre des avancements de grade :

Filière administrative
• 1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Filière animation
• 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
Filière Police municipale
• 1 poste de brigadier-chef principal
Filière technique
• 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
• 1 poste d'agent de maîtrise principal

- Suppression des postes suivants dans le cadre des avancements de grade :

Filière administrative
• 1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Filière animation
• 1 poste d'adjoint d'animation
Filière Police municipale
• 1 poste de gardien-brigadier
Filière technique
• 1 poste d'adjoint technique
• 1 poste d'agent de maîtrise

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 septembre 2025,
 Ayant ouï le Maire en son exposé,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	0	0

ADOPTÉ le tableau des effectifs suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS	EFFECTIF BUDGETES	EFFECTIFS POURVUS
Administrative	12	9
Attaché principal	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	3 (+1)	2 (+1)
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0 (-1)	0 (-1)
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	2
Adjoint administratif	1	1
Adjoint administratif 50%	1	1
Adjoint administratif 10%	1	1
Animation	11	7
Animateur Principal de 1ère classe	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 (+1)	1 (+1)
Adjoint d'animation	8 (-1)	5 (-1)
Médico-sociale	6	2
Auxiliaire de puériculture classe normale	3	2
Infirmière Diplômée d'Etat	1	0
Psychomotricien	1	0
Puéricultrice	1	0
Police municipale	1	1
Brigadier-chef principal	1 (+1)	1 (+1)
Gardien-brigadier	0 (-1)	0 (-1)
Sociale	5	2
Educateur de jeunes enfants	3	2
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	2	0
Technique	21	19
Agent de maîtrise principal	6 (+1)	6 (+1)
Agent de maîtrise	0 (-1)	0 (-1)
Adjoint technique principal 1ère classe	6 (+1)	6 (+1)
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
Adjoint technique	6 (-1)	5 (-1)
Adjoint technique 50%	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe 50%	1	1

Contractuel	2	2
Collaboratrice de cabinet	1	1
Contrat de projet PVD	1	1
Total général	57	42

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 15 octobre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **22 OCT. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1